

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	<i>A nouveau la question nucléaire syrienne : que peut faire l'AIEA ?</i> <i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i>
Union européenne...3	<p>La résolution GOV/2011/41 sur le problème nucléaire syrien adoptée le 9 juin dernier par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA est l'aboutissement d'un processus de dialogue à éclipses amorcé en juin 2008. Depuis trois ans en effet, ainsi qu'on l'observait dans une chronique précédente (Voir <i>ONP n° 55</i>, décembre 2010), l'Agence s'est heurtée à la tactique syrienne d'obstruction et d'évitement sur le dossier du site présumé nucléaire de Dair Alzour et, de ce fait, n'est toujours pas en mesure de conclure à l'absence ou à la présence d'activités nucléaires clandestines sur ce site et sur trois autres sur le territoire syrien.</p>
PAYS.....4	<p>Sous la pression, le gouvernement syrien avait envoyé fin mai au Directeur général de l'Agence une lettre où il affirmait son intention de coopérer, mais néanmoins sans évoquer la question essentielle, à savoir l'accès des inspecteurs au site de Dair Alzour.</p>
Nucléaire.....4	<p>Ainsi qu'il était prévisible, et inévitable en un sens, la résolution du 9 juin déclare que la Syrie est en état de violation (<i>non compliance</i>) de son accord de garanties et décide, conformément au statut de l'Agence, de saisir le Conseil de sécurité. Celui-ci a abordé le dossier le 14 juillet, mais la tâche ne s'annonce pas facile, car différents blocages étaient annoncés et se précisent. Les trois puissances nucléaires occidentales, rejointes par l'Allemagne et le Portugal, auront du mal à obtenir qu'un débat de substance puisse avoir lieu. En effet, la Russie et la Chine ont voté contre la résolution, et ne semblent pas disposées à accepter que le Conseil adopte une déclaration, et encore moins qu'il décide de l'application d'un régime de sanctions. De la même manière, ces deux pays, rejointes par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du sud, s'étaient opposés à l'adoption par le Conseil d'une résolution condamnant la répression en Syrie.</p>
Biologique.....5	<p>La partie russe estime même que le Conseil n'a aucun rôle à jouer, arguant qu'il n'y a pas de menace (nucléaire) syrienne à ce stade. Il est vrai, mais n'en était-il pas de même pour l'Iran en 2005 ?</p>
Chimique.....5	<p>En tout état de cause, la séance du 14 juillet s'est tenue à huis clos, et le responsable de la Division B de l'Agence, en charge des garanties pour le Moyen-Orient entre autres, y a été entendu. Et selon certaines sources, la démonstration de l'existence d'une installation nucléaire à Dair Alzour, tout au moins avant la destruction du site par les frappes israéliennes, y était convaincante.</p>
Vecteurs.....5	<p>Mais faute de nouvelle inspection, il n'y a pas de <i>smoking gun</i> qui puisse s'imposer à l'ensemble du Conseil, et aucune action de celui-ci n'est envisageable à ce stade. L'Agence devra en conséquence produire, en septembre prochain, un nouveau rapport au Conseil des gouverneurs. Que peut-elle faire pour éviter que celui-ci soit l'illustration d'une nouvelle mise en échec ? Certains experts recommandent, et nous le préconisons il y a six mois, le recours à une inspection spéciale, qui serait par nature juridiquement contraignante, et pour laquelle la Syrie constitue effectivement un cas d'école. L'Agence n'y a eu recours que deux fois au cours de son histoire, en Roumanie en 1992 (sur une base volontaire) et en Corée du Nord en 1993, avec pour effet le retrait de ce pays du Traité de non-prolifération. Il est clair aujourd'hui que le choix de cette option aurait pour effet de précipiter la crise dans une phase plus critique. Mais choisir l'inaction serait, une fois de plus, porteur de risques sérieux pour le régime de non-prolifération. Un choix politique devra s'imposer.</p>
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

ZEADM au Moyen-Orient : retour sur près de 40 années de négociations multilatérales

L'on se souvient que la question d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute arme de destruction massive (ZEADM) au Moyen-Orient avait largement dominé les débats sur les questions régionales lors de la 8e Conférence d'examen du TNP en mai 2010 à New York. L'examen de cette question avait débouché sur l'initiative la plus concrète de la Conférence, qui était convenue de la tenue en 2012 d'une conférence réunissant tous les Etats du Moyen-Orient sur la mise en place d'une ZEADM (§ 7), sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies. Du reste, le consensus des Etats présents à New York sur la convocation de cette rencontre fut une raison importante de l'adoption du document final. Le sujet anime le processus d'examen du TNP depuis l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient par la Conférence d'examen et d'extension du Traité en 1995. L'adoption de cette résolution, co-soutenue par le Royaume-Uni, la Russie et les Etats-Unis, avait permis, dans une large mesure, que le TNP soit alors prorogé pour une durée indéfinie.

Le projet de ZEADM au Moyen-Orient est cependant bien antérieur à 1995 et évolue depuis sa première formulation en 1974, pour l'essentiel hors de l'arène du TNP (voir encadré ci-contre). Au sein du processus dit de Madrid lancé sous les auspices des Etats-Unis et de la Russie dans le contexte post-guerre du Golfe, parmi les cinq groupes multilatéraux mis en place, c'est dans le cadre du *Multilateral Working Group on Arms Control and Regional Security* que l'idée de ZEADM au Moyen-Orient prend véritablement forme régionale entre mai 1992 et décembre 1994. Par ailleurs, les résultats acquis dans le cadre du processus de Barcelone (1995), même s'ils sont à ce jour encore maigres, méritent d'être notés. Ils ancrent l'UE comme acteur à part entière dans le processus multilatéral.

Rétrospectivement, plusieurs leçons peuvent être dégagées du processus en cours, tous formats confondus :

- Les avancées et les reculs du processus sont directement liés à l'évolution de la scène stratégique régionale. La guerre Iran-Irak, la première guerre du Golfe, les crises de prolifération nucléaire dans la zone ont considérablement affecté le contenu même du projet de zone exempte. Celui-ci épouse peu à peu la complexité des réalités stratégiques régionales, ce qui est de nature à en rendre le contenu plus opératoire avec le temps (insistance croissante sur les mesures de confiance par exemple).
- L'apparente rigidité des positions étatiques est une réalité diplomatique multilatérale qui n'épuise pas le dialogue politique entre les parties (en particulier s'agissant du dialogue israélo-égyptien).
- L'on constate enfin l'investissement diplomatique réel d'un nombre croissant d'acteurs extérieurs à la zone régionale elle-même, l'UE en particulier depuis 15 ans. L'objectif de ZEADM au Moyen-Orient, quelle que soit sa complexité intrinsèque, en bénéficie.

Les 6 et 7 juillet derniers, le Consortium de l'UE sur la Non-Prolifération a organisé à Bruxelles un séminaire en soutien du processus destiné à mettre en place une ZEADM au Moyen-Orient, sur lequel le prochain numéro de cet Observatoire reviendra dans le détail.

Les résolutions de l'AGNU

L'Iran, suivi de l'Egypte, propose en octobre 1974 la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'idée est approuvée pour la première fois le 9 décembre 1974 par la résolution 3263, adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) par 128 voix et deux abstentions : Israël et la Birmanie. Dès lors, des résolutions portant sur la création d'une telle zone dans la région sont adoptées chaque année à l'AGNU et modifiées selon l'évolution du contexte politique et sécuritaire de la région. Les principales positions diplomatiques des Etats concernés, même si la délimitation géographique de la zone n'est pas définie par les Nations unies, sont formulées dès 1975 et évoluent ensuite à la marge. Schématiquement, les Etats arabes n'envisagent la création d'une telle zone qu'à la condition d'une adhésion au TNP d'Israël comme Etat non doté. Israël *a contrario* tient que la création d'une ZEAN doit prendre en compte les capacités ADM de tous les Etats de la région et ne peut être que l'aboutissement d'un processus de paix.

A partir des années 1980, les résolutions de l'AGNU sont adoptées sans vote. A part l'insertion d'un paragraphe relatif aux attaques militaires contre des installations nucléaires à partir de l'année 1982 (résolution 3375), consécutive à l'attaque israélienne sur Osirak en 1981, le projet de zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient connaît peu d'évolution jusqu'en 1988, fin de la guerre Iran/Irak. Enfin, l'AGNU entérine le projet de zone exempte d'ADM en 1991 (résolution 4630).

En définitive, la phase strictement onusienne semble un peu stérile dans la mesure où le projet iranien puis égyptien apparaît surtout déclaratoire. Le tournant des années 1980 indique tout de même le basculement de l'idée de ZEAN vers l'idée de ZEADM et son enracinement dans un contexte politique et stratégique plus vaste que celui du seul conflit israélo-arabe.

Pour aller plus loin

- Benjamin Hautecouverture and Raphaëlle Mathiot, *A Zone free of WMD and means of delivery in the Middle East: an assessment of the multilateral diplomatic process (1974 – 2010)*, Background Paper for the EU Seminar to promote confidence building and in support of a process aimed at establishing a zone free of WMD and means of delivery in the Middle East, Brussels, 6 – 7 July 2011, <http://www.nonproliferation.eu/activities/doc/backgroundpapers/hauteouverture.pdf>
- Mohamed I. Shaker, "Prospects for establishing a Zone Free of Weapons of Mass Destruction in the Middle East", *Director's Series on Proliferation*, No. 6 Oct. 1994, Lawrence Livermore National Laboratory (UCRL-LR-114070-6), pp. 21 - 31

UNION EUROPEENNE

L'instrument européen de voisinage et de partenariat au service de la lutte contre la prolifération

L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), mis en œuvre par la Commission depuis 2007, intervient en soutien de la Politique européenne de voisinage, lancée en 2004. Ce vecteur de l'assistance financière européenne remplace les anciens programmes TACIS et MEDA et couvre 17 pays voisins de l'UE (pourtour méditerranéen et Europe de l'Est/Caucase). Son champ d'intervention a également été élargi, et inclut désormais la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, dans le cadre de l'objectif stratégique de promotion du développement durable et de politiques d'intérêt commun.

Cela se traduit par des interventions précises de la Commission européenne auprès des pays concernés. C'est le cas notamment pour l'Ukraine. La non-prolifération et le désarmement ont été explicitement cités comme des priorités dans le document de stratégie 2007-2013, qui encadre l'assistance de la Commission européenne à ce pays, (c'était déjà le cas dans le Plan d'action de 2004). La commission apporte notamment son soutien au *Sciences and Technology Center/Ukraine* (STCU), organisation intergouvernementale dédiée à la non-prolifération des technologies et de l'expertise liées aux armes de destruction massive. Le STCU a été très actif ces quinze dernières années dans la reconversion de scientifiques et techniciens impliqués dans des programmes militaires vers des activités pacifiques. Cela est réalisé au moyen de l'octroi de bourses de recherche, mais également par un accompagnement à l'intégration de centres de recherche en Ukraine et dans la région.

L'approche de l'IEVP est axée sur des réformes structurelles et intégrées. Dès lors, en plus des actions particulières, comme le soutien STCU, les réformes entreprises en matière de gouvernance et le programme d'assistance sur la sûreté nucléaire hérité de TACIS contribuent à la réalisation des objectifs conjoints en matière de lutte contre la prolifération.

L'UE et la lutte contre la prolifération : ce que change la mise en place du SEAE



La mise en place en 2010 du Service européen d'action extérieure (SEAE), nouvelle structure européenne en matière de politique extérieure, est une étape réelle dans la mise en œuvre de la politique européenne de non-prolifération. Cette restructuration vient en effet compléter, au plan institutionnel, l'adoption de la Stratégie de 2003 et sa relance en 2008 (*New lines of action*). Alors que le nombre d'acteurs impliqués dans la mise en

œuvre de la Stratégie augmente, le SEAE est en effet destiné à en améliorer la coordination ainsi que la cohérence.

Il est d'abord remarquable que le Traité de Lisbonne met un terme à la structure de l'UE par piliers, et crée la fonction de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-président de la Commission. Ensuite, si le Conseil de l'UE est toujours l'organe d'adoption des stratégies et politiques, ses différents outils sont désormais fondus en un seul : la décision. Là encore, le Haut représentant est le président permanent du Conseil « affaires étrangères ». Au total, la concentration de pouvoirs aux mains du Haut représentant est inédite, même s'il partage la représentation de l'UE hors des frontières avec le président du Conseil européen, autre fonction permanente. La sensibilité de la personne en fonction aux questions de non-prolifération devrait naturellement influencer sur la mise en œuvre de la Stratégie.

Nommée en novembre 2009, Catherine Ashton est la première Haute représentante et est assistée dans sa tâche par le SEAE qui intègre des membres des Etats, de la Commission et du Conseil. La création du SEAE a d'abord généré un transfert de 411 postes depuis le Conseil en 2011, y compris la totalité de l'unité du Secrétariat du Conseil chargé de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'une réduction de budget de 80 millions d'euros. L'administration centrale du SEAE est composée d'unités géographiques, thématiques et administratives. En particulier, les questions de non-prolifération d'ADM sont traitées, sous la supervision du *Managing Director for Global and Multilateral Issues*, l'ambassadeur Marinaki (Grèce), essentiellement par la direction pour la non-prolifération et le désarmement, occupée par Madame Annalisa Giannella jusqu'à la fin du mois de juillet 2011. Autre changement notable, le Traité de Lisbonne instaure des présidences permanentes aux groupes de travail du Conseil. C'est la direction pour la non-prolifération et le désarmement du SEAE qui fournit les présidents des groupes CONOP (non-prolifération), CODUN (désarmement), et COARM (armes classiques), ce qui le met en relation très proche avec les Etats membres. Enfin, la contribution de cette direction à la programmation des instruments, à la mise en œuvre des décisions et à l'évaluation de la Stratégie est considérable. De ce point de vue, le SEAE fournit un organe fonctionnel pilote à la conduite des politiques européennes de non-prolifération.

L'UE ambitionne de devenir un acteur de rang mondial en matière de non-prolifération, ce qu'elle n'est pas encore au plein sens du terme. Le SEAE peut y contribuer si la volonté politique est avérée au niveau des Etats mais aussi à celui de la hiérarchie du nouveau service européen.

Pour un tableau détaillé de l'organisation institutionnelle de la non-prolifération au sein de l'UE depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (1er décembre 2009), lire Lina Grip, « Mapping the European Union's institutional actors related to wmd non-proliferation », *Non-Proliferation Papers*, N°1, May 2011, EU Non-Proliferation Consortium, 20 p. http://www.nonproliferation.eu/activities/doc/nonproliferationpapers/01_grip.pdf

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Sécurité nucléaire : les enjeux du Sommet de 2012



Le chantier de la sécurité nucléaire n'a pas été ouvert avec le Sommet de Washington d'avril 2010 (voir *ONP* N°48). Le Partenariat global du G8, lancé en 2002, poursuivait déjà, entre autres objectifs, celui qui anime les Etats-Unis

depuis la fin de la Guerre froide (programme *Cooperative Threat Reduction* par exemple), mais aussi l'AIEA (lancement de la base de données sur les trafics illicites—IDTB—dès 1995).

En revanche, le projet de l'Administration Obama est d'accroître, au plus haut niveau des Etats, la conscience d'une menace infraétatique de nature terroriste afin d'accélérer le travail de sécurisation des matières nucléaires à court terme (la limite de 4 ans formulée par le Président américain en 2010 ne doit pas être perçue de manière stricte mais donne une indication d'urgence).

De ce point de vue, William Tobey note justement que « *the [Washington] Summit (...) very likely created a constructive dynamics within governments, whereby leaders have directed their subordinates to be particularly attentive to the nuclear security issue, in the hope of avoiding any embarrassing incidents between the Washington and the Seoul summits.* » (« *Planning for Success at the 2012 Seoul Nuclear Security Summit* », *Policy analysis brief*, The Stanley Foundation, June 2011). La priorisation de la sécurité nucléaire à l'agenda des administrations des Etats ayant participé au Sommet de Washington (47 au total) est entretenue depuis un an et demi par d'autres rencontres, le *Asan Plenum 2011* (voir article page 8) ou la réunion annuelle des 82 Etats participants à la GICNT, tenues à Séoul en juin 2011, par exemple.

Aucun événement significatif d'origine intentionnelle n'est certes venu nourrir le débat depuis 2010. En revanche, l'accident de la centrale de Fukushima en mars 2011 ne manquera pas d'avoir une incidence sur l'agenda du Sommet. Les approches sécuritaires peuvent bénéficier des approches en termes de sûreté des installations, à la fois sur un plan opérationnel et sur un plan politique. En effet, plane depuis le lancement de l'initiative américaine le risque d'un soutien étatique de façade alors que pour bon nombre d'Etats, la sécurité nucléaire est un prétexte utilisé par l'Occident pour renforcer la norme de non-prolifération sans contrepartie en matière de désarmement. Les synergies opérationnelles entre sûreté et sécurité offrent l'opportunité d'actions bénéfiques à tous les Etats investis dans les applications civiles de l'énergie nucléaire sans risque démesuré de contamination par le débat stratégique entre Etats dotés et Etats non dotés.

Enfin, la question de la réponse, de l'atténuation et de la préparation à une attaque nucléaire terroriste a été ajoutée en juin à Séoul aux deux priorités des Etats participants à la GICNT (détection des matières et criminalistique), sur proposition espagnole. On devrait logiquement retrouver ce sujet à l'agenda du Sommet de 2012.

Tanya Ogilvie-White and David Santoro, "Disarmament and Non-Proliferation: Towards More Realistic Bargains," *Survival*, vol. 53, no. 3, June-July 2011, pp. 101-118.

The Obama administration's nuclear disarmament agenda is hardly the radical departure that many had initially hoped for. It is cautious and faltering, constrained by the threat perceptions of the United States and its allies and by their continuing belief in nuclear deterrence. Obama has spoken repeatedly of his desire for a nuclear-weapon-free world, but the buzz that surrounded his early months in office led many to over-interpret his agenda.

The administration's rationale is that a new era of cautious US disarmament leadership will help strengthen the non-proliferation regime, that the United States will be able to forge greater unity between the nuclear weapon states (NWS) and non-nuclear weapon states (NNWS), encouraging states to make progress on the non-proliferation front.

So far, it is unclear whether the Obama approach has worked. Although the 2010 NPT Review Conference achieved partial consensus on a final document, the substantive outcome was disappointing, and the divisions that have plagued the regime are still entrenched. The problem may not be that the new US rationale is unsound, but that expectations on both sides—NWS and NNWS—are over-hyped and unrealistic, trust and confidence are lacking, and practical measures to encourage reciprocal disarmament and non-proliferation steps are elusive.

Instead of making ambitious but vague promises about strengthening the NPT "grand" bargains, it would be more productive to focus on several less ambitious reciprocal "mini" bargains, with clear benchmarks for implementation, so that expectations are more realistic and progress is easier to measure.

Proposing fair and equitable bargains that have genuine potential, however, is only part of the challenge. Several hurdles would also have to be addressed: the immediate problem of lack of trust and confidence among key NAM states, disarmament skepticism among key NWS, and long-running regional disputes, some of which include nuclear-armed states.

It is therefore an immensely challenging undertaking, but worth the painstaking time and efforts because at stake is more than the sustainability of current disarmament momentum: it is about securing the future of the non-proliferation regime.

Drs. Tanya Ogilvie-White and David Santoro are respectively Research Fellow and Research Associate at the International Institute for Strategic Studies, and they are both Stanton Nuclear Security Fellows. This article expands on some of the conclusions developed in their edited volume, provisionally entitled *Slaying the Nuclear Dragon—Twenty-First Century Disarmament Dynamics* (Athens, GA: The University of Georgia Press, forthcoming).

Par David Santoro, Chercheur à l'IISS et Chercheur associé au CESIM

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

La vérification des installations de destruction et de stockage des armes chimiques



Les difficultés rencontrées par l'Organisation d'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) pour réorienter ses activités de désarmement vers la non-prolifération ne doivent pas faire oublier le rôle fondamental que continue à jouer l'OIAC dans la destruction des stocks d'agents chimiques déclarés, dont le volume demeure considérable. L'examen du rapport d'activité 2009 donne un aperçu de l'ampleur de la tâche.

Pour la simple année 2009, l'OIAC a procédé à la vérification de la destruction de 9700 tonnes d'agents chimiques dans 13 installations réparties entre les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Inde. 83% des inspections réalisées ont porté sur la vérification des processus de destruction, le stockage des

agents et les anciens sites de production, portant sur un total de 52 installations. Les autres inspections (17%) ont porté sur les sites produisant des précurseurs listés dans les tableaux destinés à la production industrielle et sur les PCOD, soit 260 installations. Ramenées en jours cumulés d'inspection, les vérifications liées à la destruction ont requis plus de 15 000 heures, alors que celles liées aux activités industrielles en ont demandé plus de 3000. Si les inspections liées à la destruction, qui représentent encore la part la plus importante du travail de vérification de l'Organisation, sont amenées à décroître du fait de l'élimination progressive des stocks, ce travail demeure essentiel. Les événements de Libye démontrent que l'élimination rapide de l'ensemble du stock mondial et des dernières installations de production sont impératives, notamment dans les États politiquement instables, l'évolution de la situation géopolitique pouvant conduire à une brusque mise en cause de situations considérées comme acquises.

Par ailleurs, la lente réorganisation des modalités d'inspections entamée par l'OIAC depuis plusieurs années afin d'optimiser ses ressources et l'efficacité des inspections se confirme. On note ainsi une augmentation sensible du nombre d'inspections en série (84 en 2009 contre 37 en 2008) qui permet d'accroître le ratio jour d'inspection/nombre de sites inspectés et un recentrage des activités d'inspection là où les risques statistiques de non respect de la Convention sont les plus élevés. Selon le rapport d'activité 2009: « *The trend towards a decrease in the number of States Parties receiving Article VI inspections continued in 2009. Two key determinants behind this development were a dwindling number of States Parties with uninspected Schedule 3 plant sites and OCPF's [PCOD], and the use of the modified selection mechanism for OCPF's, which has a strong focus on States Parties with a large number of declared OCPF's. As was the case in 2008, six States Parties—China, France, Germany, India, Japan, and the United States of America—accounted for more than 50% of the 208 industry inspections conducted during the year. China received the largest number of industry inspections, followed by the United States of America* ». Cette approche n'est cependant pas exempte de failles. Un État comme l'Iran dispose d'un nombre de PCOD qui approche, en volume, celui de grande puissances industrielles, mais ne possède qu'un nombre d'installations du tableau trois trop faible pour entraîner une vérification statistique régulière. Reste également à attribuer un volume d'heures d'inspections suffisant pour permettre une mise en œuvre plus systématique puisqu'en 2009 seul 3% des PCOD existantes ont pu être inspectées.

Document disponible: http://www.opcw.org/index.php?eID=dam_frontend_push&docID=14138

Bilan de la présidence française du Code de conduite de La Haye

Les 2 et 3 juin 2011 s'est tenue la session plénière du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, marquant la fin de la présidence française pour l'année 2010-2011. La présidence française a focalisé son action autour de l'universalisation et de la mise en œuvre du code et peut se féliciter, de ce point de vue, de l'adhésion de l'Irak et la République centrafricaine. Par ailleurs, la présidence française s'est livrée à des actions de sensibilisation et d'outreach intensives, notamment à l'égard des pays du Golfe, et a offert un soutien actif à l'action commune de l'Union européenne qui vise à la promotion internationale du Code. Cette dixième réunion plénière s'est conclue pour la première fois, par une déclaration commune des États membres où ceux-ci ont à nouveau souligné le danger représenté par la prolifération des missiles.

Le lancement du satellite Rasad et les exercices Grand Prophète : quelles implications militaires

Le 15 juin 2011, l'Iran a procédé au lancement d'un satellite d'observation Rasad (15 kg) à partir d'une évolution de son lanceur Safir-2, désigné comme Safir-1B. Ce tir confirme la capacité d'appréciation de l'industrie balistique et spatiale iranienne, le premier étage semblant constitué d'un Ghadr-1 allongé dont la validation opérationnelle n'a probablement été possible qu'à partir d'essais statiques. En termes militaires, cette évolution du Ghadr implique une valorisation équivalente des Shahab-3 et un probable accroissement de leur portée et de leur fiabilité. Les exercices Grand Prophète 6 ont par ailleurs été l'occasion pour l'Iran de dévoiler un programme d'ensilage pour ses missiles à moyenne portée, évolution technique qui était encore estimée comme très incertaine il y a quelques mois encore, du moins en sources ouvertes. Enfin, les annonces réalisées par l'agence spatiale iranienne laissent présager le lancement d'un nombre relativement important de satellites dans les mois à venir, par l'intermédiaire du lanceur Safir, mais également (possiblement) par le lanceur Simorgh, dont la reconversion en IRBM apparaît techniquement plus faisable que celle du Safir. Ces tirs, qui violent la résolution 1929 du Conseil de sécurité, mais qui n'ont toujours pas justifié de renforcement des sanctions, vont indéniablement contribuer à renforcer les capacités balistiques iraniennes.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Second rapport du Groupe d'experts des Nations unies en application de la résolution 1874



Au début du mois de mai 2011, le Groupe d'experts a finalisé son second rapport relatif aux activités proliférantes de la Corée du Nord. Quoique le document ne puisse encore être considéré que comme un document de travail, du fait de l'opposition de la Chine à sa publication officielle, il apporte, comme l'année dernière, un nombre considérable d'informations sur les différents aspects du trafic proliférant initié par la Corée du Nord et parfois toléré par certains États tiers.

On notera tout d'abord l'approche incisive retenue par les experts pour qualifier la politique proliférante nord-coréenne mais également pour souligner les insuffisances de certains États dans la mise en œuvre des sanctions. A ce sujet, le groupe rappelle qu'il rencontre des difficultés effectives à évaluer la pertinence des mises en œuvre nationales, faute de rapports nationaux ou du fait du caractère sommaire de certains d'entre eux. L'absence de réactivité des États aux demandes du groupe est également à souligner, y compris lorsque ces demandes sont justifiées par des informations en provenance des États eux-mêmes (entreprises approchées par la Corée du Nord par exemple). La question plus particulière de la mise en œuvre de contrôles sur le commerce des biens de luxe, soulignée l'année dernière comme un élément non négligeable du trafic proliférant, appelle d'ailleurs à un commentaire sévère, de nombreux États continuant à les omettre et l'absence d'harmonisation de la notion de biens de luxe accentuant le caractère très inégal des contrôles effectués. Les différents exemples d'interdictions présentés par le Groupe pour des cas répertoriés en Italie et au Japon démontrent cependant les difficultés liées à la mise en œuvre de contrôles sur des produits qui relèvent souvent de la consommation courante dans le reste du monde.

En parallèle, le rapport tire les conclusions des différentes informations obtenues au cours de l'année sur le programme nucléaire nord-coréen, plus particulièrement après la révélation officielle d'un programme d'enrichissement (*Uranium Enrichment Workshop* à Yongbyon, contenant 2000 centrifugeuses réparties en 6 cascades). Revenant sur les analyses de Siegfried Heckert, qui n'a pas été en mesure de dire si les centrifugeuses fonctionnaient ou non lors de sa visite, le Groupe estime que la nature et le nombre de centrifugeuses présentes sur le site incitent à penser que le programme est en développement depuis les années 1990 et que son étendue réelle demeure inconnue. Selon ces estimations, il pourrait avoir été initié suite à un échange technologique avec le réseau Khan (technologies balistiques contre technologies de centrifugation et importation de P1 et de P2), permettant à la Corée du Nord de produire un modèle national. Le Groupe reprend les affirmations nord-coréennes — sans les infirmer ni les confirmer— sur le modèle d'origine des centrifugeuses (Almelo — Rokkasho-mura) et sur leur capacité de production (8000 kg SWU par an), permettant la production théorique de 25 à 33 kg de HEU par an. Au niveau de la prolifération balistique, il identifie l'existence d'un nouveau site de lancement en construction à Tongchangdong sur la côte ouest du pays, qui alimente les suppositions sur l'essai de nouvelles évolutions du Taepo Dong. Il souligne également les ressemblances entre les têtes triconiques apparues récemment sur les missiles No Dong nord-coréens et les têtes des Shahab-3 iraniens, renforçant l'idée que les sanctions n'ont pu bloquer les échanges technologiques entre les deux pays. Ceux-ci pourraient être réalisés par des visites d'experts mais également par des transferts directs, notamment aériens. La militarisation d'armes de destruction massive sur ces vecteurs n'est cependant pas attestée.

Comme l'année dernière, le Groupe s'est attaché à décrire les mécanismes de transferts d'équipements et de savoir-faire. Le rapport a évalué les capacités de transport maritime et aérien nord-coréens, les pavillons retenus pour naviguer et le type d'appareils potentiellement exploitables pour les transferts aériens. Pyongyang utilise ainsi environ 165 cargos opérés par une centaine de compagnies différentes, que le Groupe estime contrôlées par le gouvernement. La plupart des navires naviguent sous pavillon nord-coréen pour limiter les risques d'inspection en haute mer, certains pays étrangers (essentiellement la Syrie) y recourant également, probablement pour des opérations de contrebande. À l'inverse, la flotte aérienne est contrôlée par une compagnie unique (Air Koryo, elle-même entre les mains des forces aériennes), suspectée de se livrer à des activités de prolifération par l'intermédiaire du transport de passagers (notamment dans le domaine balistique) et de fret. Le Groupe estime qu'en matière terrestre comme en matière aérienne, le nombre restreint de points de transit implique que les transferts passent par un pays tiers. Il note d'une part que la Corée du Nord « *relies on a limited number of shipping means and routes to handle its exports and imports, whether licit or illicit. These include a small number of maritime ports, international air connections, as well as rail and road connections to China and the Russian Federation* ». D'autre part, au niveau aérien, il souligne « *prohibited ballistic missile-related items are suspected to have been transferred between the Democratic People's Republic of Korea and the Islamic Republic of Iran on regular scheduled flights of Air Koryo and Iran Air, with trans-shipment through a neighbouring third country* ». Ces allusions à un État tiers seraient à la source de l'opposition de la Chine à la publication officielle du rapport.

L'identification de la Chine comme élément de soutien à la Corée du Nord apparaît également dans le volet du rapport consacré au financement de la prolifération. Pékin demeure le principal investisseur étranger et la poursuite de ces échanges joue un rôle essentiel dans le maintien des activités illicites de Pyongyang, ce que le rapport souligne implicitement : « *balance of payments assistance from China has been of particular importance to the Democratic People's Republic of Korea* ». En parallèle, divers exemples démontrent que les systèmes bancaires des États les plus impliqués dans la lutte contre la prolifération nord-coréenne demeurent exposés aux montages financiers mis en place par la Corée du Nord par le biais de très nombreux intermédiaires. Au final, ce rapport démontre, s'il était nécessaire, toute l'utilité des comités de sanctions et des groupes d'experts qui leurs sont attachés.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Nicholas A. Sims, "A simple treaty, a complex fulfillment: a short history of the Biological Weapons Convention Review Conferences", *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 67 no. 3, mai/juin 2011, pp. 8-15

Nicholas Sims, spécialiste des traités de désarmement et de leur mise en œuvre, revient dans cet article sur la genèse de la Convention d'Interdiction des Armes Biologiques (CIAB) afin d'expliquer les faiblesses de ce régime, et analyse le rôle des conférences d'examen, dont la septième se tiendra en décembre 2011 à Genève. Initiative britannique, ce qui allait devenir le premier régime d'interdiction d'une catégorie entière d'armes a d'emblée souffert du calendrier international. Lancées en 1971, les négociations devaient aboutir avant l'accord américano-soviétique sur la limitation de leurs arsenaux nucléaires SALT, susceptible de monopoliser l'attention et les énergies en matière de désarmement. Cette hâte explique en partie qu'aucun instrument de vérification n'ait été prévu, ce qui ne manqua pas de susciter des controverses à son entrée en vigueur. À compter des années 1980, un mouvement en faveur d'un protocole de vérification de la Convention a pris une ampleur croissante, particulièrement au sein des pays occidentaux signataires – à l'exception des Etats-Unis, et relayé notamment par la communauté des sciences de la vie.

La CIAB est dénuée de tout organe propre, fut-ce un secrétariat permanent. Les conférences d'examen quinquennales sont les principales manifestations de l'activité de la Convention. En l'espèce, le consensus généré à l'occasion des six premières conférences d'examen représente la jurisprudence sur le désarmement biologique, qui en constitue le régime. Cette formule permet aux Etats parties de continuer d'améliorer l'efficacité du régime, sous la condition de la règle d'unanimité. C'est pourquoi, selon N. Sims, il est nécessaire de mettre en place un système permettant à chaque Etat de démontrer son respect du Traité de même qu'un examen mutuel et réciproque de chacun, comme le souhaitent un certain nombre d'Etats parties. De plus, l'analyse des conférences d'examen précédentes montre que certaines responsabilités ont été ignorées, à commencer par l'obligation de veille technologique sur le champ d'application de la Convention, pourtant explicitement prévue à l'article XII.

L'auteur propose cinq mesures susceptibles de renforcer la CIAB qui pourraient être adoptées lors de la septième conférence d'examen : reconnaître la pratique des réunions thématiques annuelles comme un outil important auquel conférer un pouvoir décisionnel plus large ; établir une structure qui permette l'examen réciproque du respect de la Convention entre Etats parties ; conduire une veille technologique efficace ; renouveler et renforcer l'Unité de soutien à la mise en œuvre (ISU), créée en 2007, qui a démontré sa grande utilité ; mettre à jour les outils et mesures destinés à renforcer la transparence et la confiance mutuelle.

Kenneth N. Luongo, "Using the Seoul Nuclear Security Summit to Denuclearize the DPRK: A Dialogue on Radiological Source Security", 38 *North*, 12 mai 2011

Kenneth Luongo propose une piste intéressante pour faire redémarrer le dialogue international sur la dénucléarisation de la Corée du Nord. Il a été décidé lors du *Nuclear Security Summit* de Washington en avril 2010 que la Corée du Sud accueillerait le sommet suivant, prévu pour mars 2012. La Corée du Nord a manifesté peu après sa disposition à se joindre aux efforts internationaux de lutte contre la prolifération et sur la sécurité nucléaire, à la condition qu'elle soit reconnue comme Etat doté, ce que la communauté internationale n'est pas prête à accepter. Le Président Lee Myung-bak a lui invité son homologue du Nord à participer au sommet de Séoul, à condition qu'il engage son pays sur la voie de la dénucléarisation.

Le sommet de 2012 représente une opportunité. Un éventuel dialogue, plutôt que de concerner le plutonium et la filière d'enrichissement d'uranium de Pyongyang, pourrait porter sur ses sources nucléaires à usages médical, industriel, ou agricole, entre autres. Cela permettrait de ne pas conférer plus de légitimité aux aspirations de la Corée du Nord à être considérée comme puissance nucléaire tout en abordant une question qui a tenu une place importante lors du sommet de Washington. Cela serait de plus cohérent avec l'appel à étendre le mouvement au-delà des 47 pays participants qui avait conclu ce sommet. Concrètement, ce dialogue pourrait porter sur une série de sujets techniques, à la manière d'un partage d'expérience (classification des sources radiologiques, défis de la sécurisation des matières en milieu hospitalier, problèmes liés au transit, par exemple). Dépendamment de la manière dont se déroulerait la première phase, les travaux pourraient être étendus, à plus long terme, pour porter sur des matières plus sensibles.

Ce processus permettrait à la Corée du Nord de prendre des mesures susceptibles, selon K. Luongo, de démontrer à la communauté internationale son implication dans la sécurisation des matières nucléaires, en particulier face au risque de transferts volontaires ou non à des tiers, qui constitue une inquiétude supplémentaire venant s'ajouter à celles autour de la volonté supposée de Pyongyang de se doter d'une engin nucléaire fonctionnel. Cela favoriserait également la participation du Nord au sommet de Séoul, et à, terme, pourrait mener au développement d'un accord sur la sécurité des matières nucléaires dans la péninsule. Un tel scénario reste naturellement tributaire du contexte général des relations entre les deux Corées, marquées depuis le début de l'année 2010 par un regain de tension considérable.

WMD Junction

Le *Center for Nonproliferation Studies* de l'Institut Monterey vient de lancer un nouvel outil d'information sur Internet : *WMD Junction*. Cette plateforme ambitionne de constituer un niveau intermédiaire entre le blog et la revue à comité de lecture, destinée à héberger des articles courts ainsi que du contenu multimédia, notamment en réaction à l'actualité immédiate. Des contributions d'experts de la non-prolifération sont attendues. *WMD Junction* est piloté par Stephen Schwartz et Catherine Auer sous l'égide de la revue *The Nonproliferation Review*, pour le compte du CNS.

<http://cns.miis.edu/wmdjunction/index.htm>

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

ASAN Plenum 2011: « Our Nuclear Future »



Crédit photo: ASAN
Institute for Policy
Studies

Organisé à l'initiative de l'ASAN Institute for Policy Studies (République de Corée), le « ASAN Plenum 2011 » s'est déroulé du 13 au 15 juin à Séoul. Il s'agissait de la première édition d'un événement annuel destiné à rassembler les représentants des principaux *think tanks* mondiaux afin d'aborder une série d'enjeux internationaux contemporains et d'élaborer des solutions opératoires à destination des décideurs. Trois mois après l'accident de la centrale de Fukushima au Japon, et moins d'un an avant la tenue à Séoul du second sommet mondial sur la sécurité nucléaire (fin mars 2012), cette première rencontre était consacrée à « Our Nuclear Future ». Cinq thèmes ont été traités en neuf sessions thématiques et trois sessions plénières par les 250 chercheurs, scientifiques et ingénieurs invités à Séoul : la non-prolifération, le désarmement, les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, la sécurité nucléaire et la dissuasion. Le second ASAN Plenum se tiendra à Séoul en avril 2012.

Le premier élément remarquable de cette rencontre est l'objectif affiché d'un traitement croisé des questions nucléaires civiles et militaires, objectif effectivement en phase avec les enjeux contemporains du régime global de non-prolifération nucléaire.

L'on notera ensuite qu'une année après la 8e Conférence d'examen du TNP, la perception de son succès a été sensiblement plus mitigée qu'elle ne l'était globalement fin mai 2010. Si le succès diplomatique est toujours reconnu, en revanche le peu de progrès réalisés à ce jour s'agissant de la mise en œuvre du plan d'action adopté à New York illustre la permanence, au plan stratégique, des défis auxquels le Traité doit faire face depuis une décennie. En particulier, après une année 2010 particulièrement tendue sur la péninsule coréenne, les débats autour de la crise nucléaire nord-coréenne n'ont pas fait émerger de solution alternative au traitement en cours fondé sur le renforcement du régime de sanctions et sur les tentatives de reprise des pourparlers à six, même si les questions de sûreté et de sécurité nucléaires ont pu apparaître à certains comme un moyen relativement opportun de renouer le dialogue avec Pyongyang, dans la perspective du Sommet mondial de Séoul de 2012.

Plus largement, et sans surprise, ces questions ont été très présentes tout au long de la conférence, et largement débattues autour du thème des synergies entre sûreté et sécurité. Au passage, l'expertise existante en la matière au sein de l'Union européenne mérite d'être notée. Il s'agit à l'évidence d'un levier de dialogue et de partenariat entre l'UE et les pays asiatiques.

Autre thème principal d'échanges cette année, la question des rapports stratégiques des Etats-Unis avec la Chine, ainsi que l'avenir et les formes de la dissuasion américaine élargie en Asie ont donné lieu à de nombreuses interrogations et illustré la nécessité de multiplier les occasions de dialogue entre les principaux acteurs de la région nord-est asiatique.

Pour accéder aux enregistrements vidéo du « ASAN Plenum 2011 » : <http://www.asanplenum.org/>

« The Road to the 2015 NPT Review Conference: A Conversation with the Five Nuclear Powers »

Mercredi 29 juin 2011, la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) a accueilli à Paris, en marge de la première réunion de suivi du P5 de la 8e Conférence d'examen du TNP, une rencontre ouverte avec un représentant de chaque Etat doté de l'arme nucléaire : Jacques Audibert pour la France, Ellen Tauscher pour les États-Unis, Sergey Ryabkov pour la Russie, Sarah MacIntosh pour le Royaume-Uni, Wu Hailong pour la Chine. Les présentations ont porté plus particulièrement sur le lien entre non-prolifération et désarmement et sur les enjeux de sécurité liés au développement des applications civiles de l'énergie nucléaire.

AGENDA

CONFÉRENCES

08–09/09/2011 : PONI 2011 Fall Conference, CSIS. Lawrence Livermore National Laboratory, Livermore, CA, USA. Informations : <http://csis.org/event/poni-2011-fall-conference>

12–13/09/2011 : Conférence internationale de l'OIAC sur la sûreté et la sécurité chimiques, OIAC, La Haye

EVENEMENTS

02/08–16/09/2011 : Troisième partie de la session 2011 de la Conférence du désarmement, Nations unies, Genève

23/09/2011 : 7e conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE (conférence Article 14), Nations unies, New York

10/2011 : 10e conférence conjointe des Nations unies et de la République de Corée sur le désarmement et la non-prolifération, Jeju, République de Corée (date à déterminer)

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (Rédacteur en chef); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr